

# ESPACES INFO ENERGIE( EIE)

## CONVENTION

ENTRE :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2010 désignée dans ce qui suit par "Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole",

ET :

L'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités), dont le siège est au 2 cours Maréchal Foch - 13400 AUBAGNE, représentée par son Président Monsieur Thierry CABIROL, désignée dans ce qui suit par "l'Association",

## *IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT*

### ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION

L'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités), partenaire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) se propose de contribuer au développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans ses différents domaines d'application, et en particulier dans ceux de l'habitat et des équipements collectifs.

Depuis 8 ans, en partenariat étroit avec les collectivités locales, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) coordonne et développe un réseau national d'informations sur les énergies, constitué par des "Espaces Info-Energie" (EIE).

Les EIE s'engagent à délivrer une information neutre et à proposer des solutions adaptées à la situation de chacun.

A cet effet, dans chaque EIE, des spécialistes informent et conseillent gratuitement le public sur toutes les questions relatives aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

Pour ces raisons et considérant que les actions menées par l'association concourent aux objectifs poursuivis par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association ont, d'un commun accord, défini les axes de collaboration et les engagements réciproques de chacun.

## ARTICLE 2 ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE.

### Article 2.1. Montant de la subvention

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à :

Soutenir financièrement l'association pendant la durée de la convention en lui allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € net de taxe sur la période allant du 2 mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2011 pour la réalisation d'actions qui seront déclinées dans un programme.

### Article 2.2 Modalités de paiement

L'aide de la collectivité sera créditée au compte de l'Association

Nom de la banque: BFCC MARSEILLE PRADO

Code banque : 42 559

Code guichet: 00031

N°de compte: 21023841204

Tout changement de domiciliation bancaire devra être signalé avant la liquidation de la subvention.

50% du montant prévu pour l'exercice sera versé dès la présentation du programme d'actions élaboré avec les communes. Le solde sera versé en fin d'exercice, sur présentation d'un rapport technique et financier décrivant les actions menées auprès des communes, conformément au programme ci-dessous (article 3-1).

## ARTICLE 3 ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

### Article 3.1. Actions de l'association

L'association s'engage à respecter :

- la charte de l'ADEME concernant le partenariat entre l'ADEME et le GERES,
- le programme d'actions, qui devra être élaboré par le GERES en accord avec les communes de MPM et présenté à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole deux mois après la notification de la présente convention.

Ce programme devra, en tout état de cause, se fonder sur les 8 fiches actions annexées à la présente convention.

L'E.I.E. devra concrétiser la relance des actions auprès des différentes commune membre de MPM pour définir les besoins des Maires en matière d'assistance et de communication sur les questions énergétiques :

- mise en place de permanences dans les différentes communes au profit des habitants,

- réalisation d'un programme de communication pour les habitants (plaquettes, expositions itinérantes, fiches thématiques, etc.),
- sensibilisation des agents des communes aux économies d'énergie.

### Article 3.2. Incessibilité des droits

Le présent contrat est conclu "intuitu personae", l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

### Article 3.4.Comptabilité. Présentation des comptes à CU MPM

L'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, s'engage à tenir une comptabilité conforme aux exigences du plan comptable général et à respecter toutes les obligations légales, notamment en matière fiscale et sociale.

L'association doit fournir à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- l'arrêté des comptes,
- ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice,
- le document prévisionnel sur le futur exercice (budget, programme d'actions).

Sur simple demande de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'association devra communiquer tous les documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention aux fins de vérification de l'utilisation des subventions reçues. S'il est constaté que les subventions octroyées ne sont pas utilisées conformément aux objectifs contractuels fixés par la présente convention, les sommes seront restituées.

### Article 3.5. Responsabilités- Assurances

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

L'association s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et notamment garantir la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ne puisse en aucun cas être inquiétée. La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à MPM par la production d'une attestation du ou des assureurs, laquelle devra être produite à chaque date anniversaire du contrat d'assurance de ladite police.

### Article 3.6. Présentation du bilan d'activités

L'association sera tenue de produire à la demande de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le bilan annuel des activités.

A cet effet, le responsable technique du programme EIE au sein de l'Association rencontrera au moins deux fois par an les représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour évaluer d'un commun accord les conditions d'application de cette convention au travers du suivi du programme d'actions validé par les différents partenaires.

L'association sera tenue de produire à l'issue de chaque année d'exercice un compte-rendu d'activités financier et technique faisant le point sur l'état de dépenses et les actions mises en œuvre permettant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet.

#### Article 3.7. Impôts et taxes

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. Elle fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances liées à son activité constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet. Si l'Association accomplit des actes de commerce, elle est tenue d'être inscrite au registre du commerce. Elle fournira une attestation d'imposition fournie par le centre des impôts.

#### ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an ; il est convenu que la date de début des activités couvertes par la convention est le 02 mai 2010.

#### ARTICLE 5- MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

#### ARTICLE 6- RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La subvention, ou partie de subvention non utilisée sera restituée en cas de dénonciation expresse ou de résiliation de la convention.

#### ARTICLE 7- CADUCITE DE LA CONVENTION

La présente convention sera caduque si l'Association est dissoute ou si l'activité de l'Association est inexistante du fait de la carence de ses membres.

## ARTICLE 8- CONFECTION D'OUTILS - DIFFUSION-PUBLICITE

L'association s'engage à mentionner le nom et le logo de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans tous les moyens mis en œuvre au titre de la présente convention (plaquettes, documents, véhicules, etc.), et lors de toute publicité ou toute manifestation d'information ou de sensibilisation portant sur tout ou partie de l'opération.

**Fait à Marseille, ~  
(en triple exemplaire)**

**Le Président de l'Association  
GERES**

**Le Président de la Communauté  
urbaine Marseille Provence Métropole**

**M. Thierry CABIROL**

**M. Eugène CASELLI**

### **Pièces jointes :**

- Budget prévisionnel de l'E.I.E. Marseille Provence (mai 2010-avril 2011)
- Fiche action n°1 : « Affichez vos économies d'énergie avec DISPLAY »
- Fiche action n°2 : « La communication, clé de l'action ! »
- Fiche action n°3 : « Une semaine de l'énergie, pour des infos de proximité »
- Fiche action n°4 : « Quand la municipalité donne l'exemple ... »
- Fiche action n°5 : « Eduquer au développement durable, première étape vers l'écocitoyenneté »
- Fiche action n°6 : « Engagez le citoyen au quotidien, grâce au Défi CO2 »
- Fiche action n°7 : « Jouez la carte de l'isolation thermique ! »
- Fiche action n°8 : « Organisez des ateliers thématiques sur votre territoire. »

## Budget prévisionnel Espace info Energie Marseille Provence

Année 8 (mai 2010 – avril 2011)

(du 01/05/2010 au 30/04/2011) net de taxe\*

<b>1. Personnel</b>	<b>152 840</b>
<b>3 conseillers (salaire et charges)</b>	131 000
Encadrement pris en charge: 2,8 j/mois	21 840
<b>2. Fonctionnement EIE</b>	<b>16 690</b>
Location du bureau	9 425
Frais tel, électricité, timbres, divers	5 610
Déplacements	900
Location espace /animation	500
Documentation /abonnement	255
<b>3. Frais de communication EIE</b>	<b>5 700</b>
Festival Science Frontières ou équivalent	2 500
Édition matériel de communication (plaquettes,...)	1 500
Autres animations, affiches	1 700
<b>4. Frais de gestion GERES</b>	<b>20 600</b>
 Total annuel	 <b>195 830</b>

### Plan financement prévisionnel année 8            en €

Ville de Marseille	70 285	36%
ADEME	50 545	26%
Conseil Régional	30 000	15%
Conseil Général	15 000	8%
MPM	30 000	15%
	195 830	



## Fiche action n°1 : Affichez vos économies d'énergie avec DISPLAY

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action** : communication sur l'activité de la commune, d'un service.

**But** : participer à la campagne DISPLAY pour sensibiliser la population en l'informant sur les performances énergétiques des bâtiments communaux et réaliser des économies d'énergie.

**Public cible** : grand public, agents municipaux

**Niveau d'implication de la commune / du service** :

Faible

Moyen

Important

### DESCRIPTIF

**Organisateurs** : municipalité, service « énergie, fluides ».

**Date/Périodicité** : opération DISPLAY lancée depuis 2003.

**Partenaires potentiels de l'action** : Energie-Cités (association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable); Commission Européenne, EIE.

**Contexte** : campagne européenne initialement prévue pour durer jusqu'en 2010. Elle a pour but de préparer les communes à l'application de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) de décembre 2002. Un millier de communes européennes s'y sont déjà engagées, dont plus d'une centaine en France. Toute municipalité européenne peut participer à la campagne Display, quelque soit sa taille, celle de son patrimoine bâti et ses connaissances sur la consommation d'énergie, d'eau et d'émissions de CO2 de ses bâtiments.

**Descriptif** : cette campagne européenne a été conçue par des spécialistes de l'énergie de 20 villes européennes, elle est destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Grâce à cette campagne, chaque municipalité peut entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre le changement climatique, sensibiliser les usagers et les gestionnaires des bâtiments municipaux, montrer une image positive et dynamique de sa ville, voir l'impact des mesures d'amélioration, et réaliser des économies financières...



**Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ENERGIE en bref

L'Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

En partenariat avec



## Fiche action n°2 : La communication, clé de l'action !

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** communication.

**But :** mettre à disposition des communes et des services, des outils de communication simples et efficaces pour sensibiliser aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables.

**Public cible :** tous les habitants de la commune.

**Niveau d'implication de la commune / du service :**

Faible

Moyen

Important

### DESCRIPTIF

**Organisateur :** la municipalité, service communication.

**Date/Périodicité :** ponctuelle ou régulière.

**Partenaires potentiels de l'action :** ADEME, EIE, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille

**Contexte :** volonté de la commune ou du service de communiquer sur les thématiques du développement durable.

**Descriptif :** de plus en plus au cœur des préoccupations, le développement durable demeure pour beaucoup de citoyens une responsabilité « politique ». L'intérêt pour une commune de valoriser son implication dans ce domaine est grand. C'est pourquoi l'Espace INFO → ÉNERGIE vous propose un accompagnement en mettant à votre disposition des outils de communication faciles à mettre en place :

- soutien technique à l'intégration d'une page spéciale « Énergie – Développement Durable » dans une publication communale.
- des articles rédigés par l'association GERES sur des thématiques liées à l'énergie,
- mise à disposition de quizz sur l'énergie,
- lexique de l'énergie (à intégrer à un site internet),
- guides pratiques « généralistes » de l'ADEME sur le développement durable et le changement climatique,
- valorisation d'un service existant sur votre territoire: l'Espace Info Énergie (réapprovisionnement en affiches et plaquettes, communiqués de presse EIE, article de présentation à destination des particuliers, etc.)



**Espace INFO → ÉNERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ÉNERGIE en bref

L'Espace INFO → ÉNERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ÉNERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

*En partenariat avec*



## Fiche action n°3 : Une semaine de l'énergie, pour des infos de proximité

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** animation

**But :** faire connaître les énergies renouvelables et les économies d'énergie à la population à l'aide d'outils attrayants et démonstratifs.

**Public cible :** administrés de la commune, grand public.

**Niveau d'implication de la commune / du service :**

Faible  Moyen  Important

### DESCRIPTIF

**Organisateur :** une ou plusieurs municipalités ou services.

**Date/Périodicité :** sur une semaine, renouvelable annuellement.

**Partenaires potentiels de l'action :** EIE, ADEME (réseau EIE PACA), Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille.

**Contexte :** à l'occasion de la semaine du développement durable, ou pour l'inauguration d'un bâtiment communal performant, l'organisation d'une semaine de l'énergie permet de valoriser l'engagement d'une commune.

**Descriptif :** l'Espace Info Energie met à disposition de votre commune ou de vos services des outils de sensibilisation grand public sur l'énergie. Vous pouvez ainsi présenter dans vos locaux :

- « La maison économe », maquette présentant les sources d'économie d'énergie et les principaux équipements utilisant des énergies renouvelables.
- des guides pratiques ADEME sur les thématiques énergétiques (solaire, chaudières performantes, étiquette énergie, etc.)
- la maison des isolants sains et des affiches sur l'isolation, présentant les différents types d'isolants disponibles sur le marché
- un triptyque sur l'isolation, permettant une grande interactivité avec le public.
- des outils de communication (trame de l'affiche, flyers, mise en ligne sur les sites internet adéquats, exemple de communiqué de presse).

Pour compléter cette action, une exposition complémentaire sur le changement climatique est disponible.



**Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ENERGIE en bref

L'Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

En partenariat avec



## Fiche action n°4 : Quand la municipalité donne l'exemple...

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** sensibilisation / réalisation d'économies d'énergie.

**But :** - Impliquer le personnel municipal dans la politique énergétique de la commune ou d'un service, encourager les agents à relayer les messages de sensibilisation, et donner l'exemple auprès de leurs proches et des administrés,

- Diminuer les consommations d'énergie de la collectivité.

**Public cible :** les agents municipaux, et indirectement leurs proches, les administrés.

**Niveau d'implication de la commune / du service:**

Faible

Moyen

Important

### DESCRIPTIF

**Organisateur :** municipalité, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille

**Date/Périodicité :** action ponctuelle, éventuellement renouvelable si nécessaire.

**Partenaires potentiels de l'action :** ADEME, EIE, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

**Contexte :** peut s'envisager en parallèle d'un événement grand public (type semaine de l'énergie), etc.

**Descriptif :** la sensibilisation aux thématiques du développement durable doit être portée et partagée par l'ensemble de la collectivité auprès des habitants de son territoire. Il est important donc de réfléchir au préalable à une sensibilisation/information des agents municipaux en interne.

Dans ce cadre, l'Espace INFO → ENERGIE met à votre disposition:

- un diaporama présentant des gestes concrets, utilisable directement par les services municipaux de votre mairie,
- un guide ADEME sur les éco-gestes au bureau,
- un travail de veille sur les technologies existantes et innovantes,
- une assistance technique dans la rédaction de recommandations internes (note de service, etc.).



**Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ENERGIE en bref

L'Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

En partenariat avec





## Fiche action n°5 : Éduquer au développement durable, première étape vers l'écocitoyenneté



*Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.*

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** éducation / sensibilisation.

**But :** sensibiliser les plus jeunes à l'énergie grâce à des initiatives attrayantes et des animations ludiques.

**Public cible :** jeune public

**Niveau d'implication de la commune / du service:**

Faible

Moyen

Important

### DESCRIPTIF

**Organisateur :** la municipalité, enseignants

**Date/Périodicité :** ponctuelle ou régulière

**Partenaires potentiels de l'action :** ADEME, EIE (réseau MDE – associations d'éducation à l'environnement), Conseil Régional

**Contexte :** volonté de la commune d'impliquer les plus jeunes aux thématiques énergétiques, demande du personnel enseignant sur les thématiques énergétiques, etc.

**Descriptif :** il est dans l'intérêt de la commune de sensibiliser les jeunes générations à la gestion durable de l'énergie et à la préservation de notre environnement. L'Espace INFO→ENERGIE, via le réseau d'associations qu'il anime (Réseau MDE – Maîtrise de l'énergie) peut vous orienter vers des acteurs locaux d'éducation à l'environnement. Ce réseau regroupe les associations œuvrant dans les domaines de l'environnement, de l'énergie ou des transports, et permet donc de répondre à vos besoins sur ces thématiques. Les conseiller(e)s de l'Espace INFO→ENERGIE participent en tant que partenaire technique aux différentes initiatives. Les ressources documentaires et les outils de sensibilisation de l'EIE sont également accessibles à tous les porteurs de projet. En parallèle, l'EIE peut informer les communes sur les dispositifs pédagogiques élaborés au niveau régional ("Marchons vers l'école" pour encourager l'écobilité entre le domicile et l'école, lieux pédagogiques à visiter par les scolaires etc.).



#### Espace INFO→ENERGIE Marseille Provence (GERES)

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

#### Le réseau INFO→ENERGIE en bref

L'Espace INFO→ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO→ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

En partenariat avec



## Fiche action n°6 : Engagez le citoyen au quotidien grâce au Défi CO<sub>2</sub>

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action** : sensibilisation, favoriser le passage à l'acte

**But** : proposer le défi CO<sub>2</sub> à ses administrés, engagement des citoyens sur des actions concrètes.

**Public cible** : tous les administrés

**Niveau d'implication de la commune / du service** : Faible Moyen Important

### DESCRIPTIF

**Organisateur** : la municipalité, service communication

**Date/Périodicité** : ponctuelle

**Partenaires potentiels de l'action** : EIE (réseau MDE)

**Contexte** : volonté de la commune de mettre en place des outils de sensibilisation au développement durable et aux changements climatiques.

**Descriptif** : pour relever son **Défi CO<sub>2</sub>**, il suffit d'accomplir au quotidien, un ou plusieurs des 9 gestes proposés dans un bulletin de participation. Ces gestes permettent d'économiser l'énergie et donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. Les résultats (nombre d'engagés et émissions de CO<sub>2</sub> évitées) sont affichés et mis à jour tout au long de l'évènement sur un grand panneau. Les participants se voient remettre un « magnet » caractérisant le geste le plus important pour eux.

Cette action de sensibilisation est une déclinaison du « Défi pour la terre », initié par la fondation Nicolas Hulot et soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Un site Web est consacré à cette initiative : [www.defipourlaterre.org](http://www.defipourlaterre.org).

L'Espace INFO→ENERGIE met à votre disposition :

- les bulletins de participation personnalisables, les magnets, le panneau d'affichage,
- le logiciel de comptabilisation,
- des connaissances de bases sur le changement climatique,
- quelques exemples de communiqués de presse de l'opération, etc.



**Espace INFO→ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : [eie.marseille@geres.eu](mailto:eie.marseille@geres.eu)

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

**Contact** : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ENERGIE en bref

L'Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

*En partenariat avec*



## Fiche action n°7 : Jouez la carte de l'isolation thermique !

Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.

### ■ TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** animation

**But :** faire connaître la thermographie aérienne à Marseille, grâce à des points d'accueil de proximité. Faire connaître l'Espace INFO→ENERGIE, service neutre et gratuit d'information sur les économies d'énergie.

**Public cible :** grand public (Marseille uniquement)

**Niveau d'implication de la commune / du service:**

Faible

Moyen

Important

### ■ DESCRIPTIF

**Organisateur :** une ou plusieurs mairies de secteur

**Date/Périodicité :** une ou plusieurs journées (uniquement les vendredi de janvier à juillet 2009)

**Partenaires potentiels de l'action :** Espace INFO→ENERGIE (E.I.E), Ville de Marseille (Direction de la Qualité de Vie Partagée), Mairies de secteur, association Unis-Cité.

**Contexte :** le Plan Climat Municipal adopté en 2007 par la Ville de Marseille a pour objectif la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments. En réalisant une opération de thermographie aérienne dès février 2006, la Ville a voulu étudier le profil des déperditions d'énergie sur son propre patrimoine (bureaux, écoles...), point de départ pour la réalisation de diagnostics énergie. En parallèle, la ville a mis à disposition les résultats de cette étude aux Marseillais afin de les inciter à adopter de nouvelles pratiques urbaines (logement, chauffage...) compatibles avec le développement durable.

**Descriptif :** la thermographie est un outil de sensibilisation ludique et interactif : la faire connaître au plus grand nombre est une des solutions permettant d'aborder efficacement le sujet des économies d'énergie. Dans ce cadre, les Mairies de secteur, lieux de proximité quotidiennement confrontés à la réalité de vie des Marseillais, peuvent avoir un rôle à jouer dans l'information du citoyen-acteur. Un partenariat permettrait d'organiser des points d'accueil ponctuels dans le but d'informer les habitants de cette opération de thermographie aérienne, et de les sensibiliser à l'isolation thermique des logements. Ces points d'accueil sont animés par des bénévoles de l'équipe « Développement Durable » de l'association Unis-Cités, et encadrés par l'EIE. A l'issue de chaque consultation, une brochure adaptée sera remise, et un rendez-vous sera proposé à l'E.I.E, afin de permettre la réalisation d'un bilan énergétique approfondi.



**Espace INFO→ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO→ ENERGIE en bref

L'Espace INFO→ ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO→ ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

*En partenariat avec*



## Fiche action n°8 : Organisez des ateliers thématiques sur votre territoire

**Cette fiche action fait partie de l'appel à initiative lancé sur votre territoire communal par votre Espace Info → Énergie, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif est de vous donner des idées et un support méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Pour obtenir plus d'informations sur une de ces thématiques (méthodologie, coût, retour d'expérience, etc.), contactez nous.**

### ■ TYPE D'ACTION

**Thématique de l'action :** conseils techniques aux particuliers

**But :** Faire bénéficier à vos administrés d'un conseil technique de proximité sur l'énergie et le logement

**Public cible :** administrés de la commune, grand public

**Niveau d'implication de la commune / du service :**

Faible

**Moyen**

Important

### ■ DESCRIPTIF

**Organisateur :** une ou plusieurs communes de la communauté urbaine

**Date/Périodicité :** sur une ½ journée, renouvelable

**Partenaires potentiels de l'action :** EIE Marseille Provence, CU MPM

**Contexte :** les permanences de l'EIE ont lieu dans les locaux du 40 rue Saint Jacques à Marseille. Afin de faire bénéficier l'ensemble des habitants de MPM de conseils de proximité, et notamment ceux qui n'auraient pas spontanément contacté l'EIE, vous avez désormais la possibilité de solliciter vos conseillers en organisant un atelier collectif thématique (chauffe eau solaire, solaire photovoltaïque ou isolation) dans un local mis à disposition par la mairie.

**Descriptif :** l'Espace INFO → ENERGIE met à disposition son expertise « à domicile ». Pour aider les particuliers à mettre en œuvre des solutions économes en énergie, et ainsi participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les conseiller(e)s vous proposent une présentation détaillée sur une des thématiques proposées ci-dessus:

- Quels sont les coûts et aides financières?
- Quelles sont les démarches administratives?
- Quelles sont les solutions techniques et les installateurs conventionnés? etc.

Des échanges sous forme de questions/réponses ponctueront cette présentation, permettant une réponse personnalisée à la problématique de chacun.

La commune organisatrice s'occupe quant à elle des aspects communication et logistique.



**Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence (GERES)**

Tél : 04 91 37 21 53 / Mél : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO → ENERGIE en bref

L'Espace INFO → ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO → ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

En partenariat avec



## DESCRIPTIF

**Organisateurs :** municipalité, service « énergie, fluides ».

**Date/Périodicité :** opération DISPLAY lancée depuis 2003.

**Partenaires potentiels de l'action :** Energie-Cités (association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable); Commission Européenne, EIE.

**Contexte :** campagne européenne initialement prévue pour durer jusqu'en 2010. Elle a pour but de préparer les communes à l'application de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) de décembre 2002. Un millier de communes européennes s'y sont déjà engagées, dont plus d'une centaine en France. Toute municipalité européenne peut participer à la campagne Display, quel que soit sa taille, celle de son patrimoine bâti et ses connaissances sur la consommation d'énergie, d'eau et d'émissions de CO2 de ses bâtiments.

**Descriptif :** cette campagne européenne a été conçue par des spécialistes de l'énergie de 20 villes européennes, elle est destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Grâce à cette campagne, chaque municipalité peut entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre le changement climatique, sensibiliser les usagers et les gestionnaires des bâtiments municipaux, montrer une image positive et dynamique de sa ville, voir l'impact des mesures d'amélioration, et réaliser des économies financières...



### Espace INFO→ENERGIE Marseille Provence (GERES)

Tél : 04 91 37 21 53 / Mèl : eie.marseille@geres.eu

40 rue Saint Jacques – Marseille 6<sup>ème</sup>

Contact : Delphine LISSOT

### Le réseau INFO→ ENERGIE en bref

L'Espace INFO→ ENERGIE Marseille Provence, porté par l'association GERES, appartient au réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les collectivités territoriales. En 2006, le réseau régional, fort de 17 Espaces INFO→ ENERGIE a conseillé 13 500 personnes et en a sensibilisé 72 000. En complément de ce service personnalisé, il développe des projets spécifiques en réponse aux enjeux de son territoire.

*En partenariat avec*

